



Concilier et attester pour un collègue

Par **BN789**, le **15/04/2014** à **18:40**

Bonjour,

ma question est simple mais sans doute peu fréquente, je n'y trouve donc pas de réponse déjà existante.

Un collègue et moi-même sommes partis de notre entreprise pour des raisons similaires et avons tous les deux engagés une procédure prud'homale.

Un arrangement a été trouvé de mon côté et un protocole d'accord est en préparation. Mon collègue n'a pas concilié et va au procès. Puis-je lui fournir une attestation malgré le protocole d'accord en préparation? si oui dans quelles conditions (sujet à ne pas aborder / sujets possibles, etc.) ?

Merci pour vos réponses